

---

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

Prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles par le ministère des Transports du Québec

Cacouna et Trois-Pistoles AUD6211 06 056

Rivière-du-Loup,

---

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

A une session régulière du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup, tenue le 19 octobre 2000, à 20H00, à la salle de conférence de la MRC située au 310, rue Saint-Pierre à Rivière-du-Loup, et à laquelle assistaient les conseillers de comté suivants:

BOURGOIN Lucien, CARON Vital, CARON Magella, D'AMOUR Jean, D'AMOURS Gilles, DIONNE Vincent, DUBÉ Raymond, LAGACÉ Michel, LEBEL Michel, MIGNAULT Grégoire, MOREAU Gilles, MORIN Jacques et THÉRIAULT Daniel.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jacques M. Michaud, Préfet et maire de Saint-Georges-de-Cacouna Paroisse.

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL - RÉOLUTION # 2000-271-C**

---

**7. AMÉNAGEMENT**

**a) Dépôt du compte-rendu de la réunion du comité d'aménagement tenue le 18 octobre 2000 et adoption des recommandations s'il y a lieu :**

Le compte-rendu de la réunion est déposé aux élus.

**1- Prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles**

**ATTENDU** que le ministère des Transports du Québec a présenté en septembre 2000 aux membres du comité d'aménagement, un projet de prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles;

**ATTENDU** les pouvoirs légalement dévolus à la MRC en matière d'aménagement du territoire qui en font l'instance désignée du milieu municipal pour convenir avec les autorités gouvernementales de la localisation des infrastructures publiques sur le territoire;

**ATTENDU** que des consultations formelles et informelles ont été menées par les représentants de la MRC auprès de diverses intervenants (individus, organismes du milieu agricole, municipalités de la MRC, représentants de la MRC des Basques et ministères et services provinciaux et fédéraux) et de ses propres instances-conseils (comité consultatif agricole de la MRC et comité d'aménagement de la MRC);

**ATTENDU** que ce Conseil se réserve la possibilité d'apporter des modifications et des ajouts aux présentes recommandations dans les

1) construire un pont d'étagement permettant de relier directement la route Moreau au sud de l'autoroute 20 avec le chemin de la rivière des Vases au nord de cette autoroute en lieu et place du pont d'étagement prévu, dans le plan préliminaire de février 2000, pour la route Moreau à la hauteur du lot 245;

2) retenir le tracé préférentiel A' - B tout en étudiant la possibilité de déplacer un peu plus vers le nord le segment du tracé situé approximativement entre les lots 258 et 274 dans la municipalité de la paroisse de Cacouna, de façon à longer davantage le boisé, le tout sous réserve des contraintes liées à la recharge en eau des puits privés du secteur;

3) prévoir la construction d'au moins 2 traverses d'autoroute avec voies de service pour la machinerie agricole dans le vaste secteur de terres en culture situé entre les lots 258 et 274 dans la municipalité de la paroisse de Cacouna et les lots 339-C et 352 de la municipalité de L'Isle-Verte, compte tenu que ce domaine agricole a une largeur de plus de 3 kilomètres d'est en ouest;

4) ajouter un échangeur dans le secteur de la route du Coteau-des-Érables en améliorant, pour cette route nord-sud, la sécurité de l'accès à la route 132. Cet échangeur permettrait une meilleure desserte des importants générateurs de circulation lourde que sont la coopérative Agriscar, Produits forestiers Dubé, Tourbière Ouellet et quelques autres entreprises de camionnage. Ce carrefour desservant L'Isle-Verte ouest ferait en sorte d'éviter une circulation de transit par le village de L'Isle-Verte dont la géométrie du réseau urbain s'avère inadéquat pour le transport lourd;

5) prendre soin de bien documenter la problématique relative aux résidents de la route 132 dans le secteur de la courbe à Moïse qui s'alimentent en eau potable sur la terrasse située entre la route 132 et le chemin du Coteau-de-Tuff;

6) minimiser le plus possible les empiétements sur les propriétés de Produits forestiers Dubé et en ce sens, examiner la faisabilité d'un tracé un peu plus au sud entre les lots 250 et 388 de part et d'autre du chemin du Coteau-de-Tuff;

7) prévoir un passage sous l'autoroute pour accéder aux lots 211 et 395 à 410 du 2<sup>e</sup>-Rang de L'Isle-Verte qui sont enclavés entre les méandres de la rivière Verte et le tracé projeté;

8) emprunter, approximativement entre les lots 149 (est de la route St-Paul) et 40 du 1<sup>er</sup>-Rang de L'Isle-Verte, un tracé alternatif au tracé préférentiel illustré sur le plan préliminaire de février 2000 qui passerait au nord de la tourbière « Michaud » compte tenu du bilan « avantages - inconvénients » très favorable. Ce bilan se présente

- meilleure protection contre la poudrerie (parcours boisé plus long);
- plus faible impact sonore sur le chemin du 2<sup>ième</sup> -Rang de L'Isle-Verte et de Saint-Éloi;
- plus faible impact sur le paysage;
- nombre inférieur de propriétés sectionnées (si une voie de service est construite au sud de la route 20, partant de la route du 1er-Rang jusqu'à la route Michaud);
- tracé épousant davantage la configuration naturelle du territoire (topographie);
- capacité portante du sol est meilleure au nord de la tourbière qu'au sud si l'on favorise un tracé correspondant à l'unité physiographique appelée « affleurement rocheux » sur les cartes d'inventaire des sols.

Désavantages du tracé proposé par la MRC par rapport à celui du MTQ

- négociation avec le Service canadien de la faune concernant le passage sur des terrains visés pour faire partie de la Réserve nationale de faune;
- tracé moins linéaire que celui proposé par le MTQ;

9) prévoir, comme mesure de mitigation accompagnant le tracé au nord de la tourbière: la création d'un lien entre la rivière Girard et les terrains de la Réserve nationale de faune de L'Isle-Verte au sud de l'autoroute advenant la réalisation d'un projet récréotouristique visant à joindre ces deux entités; la construction d'une voie de service au sud de l'autoroute, parallèlement à celle-ci et d'une longueur d'environ 750 mètres, entre la route du 1er-Rang et la route Michaud; et finalement, la construction d'au moins 1 traverse d'autoroute avec voies de service pour la machinerie agricole dans le secteur de terres en culture situé entre les lots 38 et 56 dans la municipalité de L'Isle-Verte;

10) prévoir, comme mesure de mitigation, une voie de service au nord de l'autoroute, pour faciliter l'accès aux terres en culture du lot 17 au lot 32 du 1er-Rang de L'Isle-Verte.